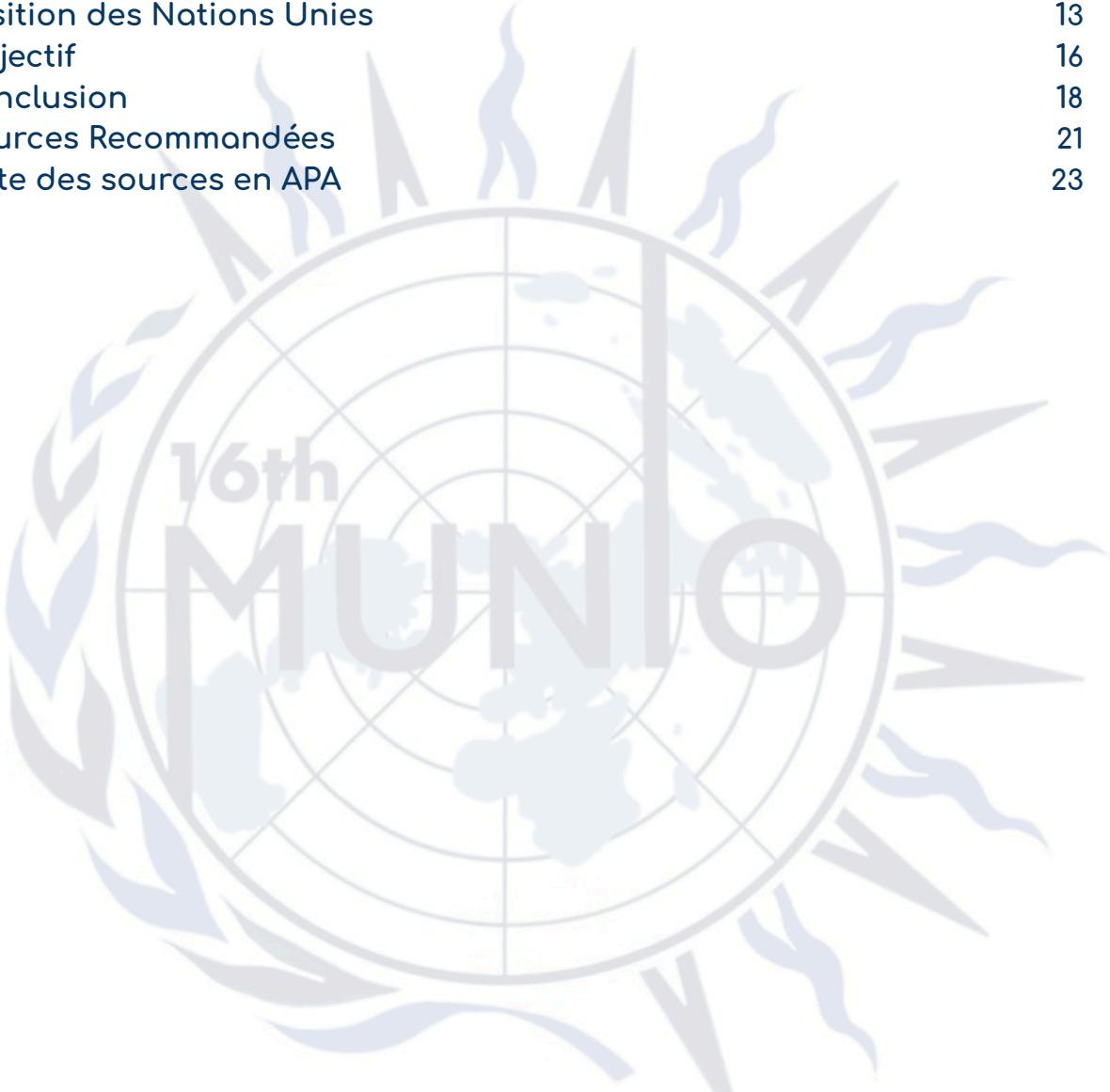




ANTÉCEDÉNTS UNICEF

INDEX

Introduction	3
Court terme	5
Long terme	8
Points de controverse	10
Position des Nations Unies	13
Objectif	16
Conclusion	18
Sources Recommandées	21
Liste des sources en APA	23



Introduction

« La Protection du Droit à la Sécurité des Enfants : Les Conséquences du Mariage Précoce sur leur Liberté et leur Développement »

Bienvenue, chers délégués, à la 16^e édition du Modèle des Nations Unies Instituto Oriente. Au nom de toute la présidence, nous vous remercions de votre participation à ce projet comme partenaires. Nous vous apporterons notre soutien pour répondre à toutes vos préoccupations, questions, idées, etc. Nous espérons que ce guide vous sera d'une grande aide, car le mariage des enfants doit être abordé avec sérieux et transparence.

Pour comprendre ce qu'est le mariage d'enfants, il faut savoir que l'UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) considère comme mineure toute personne âgée de moins de 18 ans. Par conséquent, tout mariage avec une mineure constitue une violation flagrante des droits humains et est fortement condamné dans plusieurs pays. Cependant, dans d'autres, cette pratique est encore tolérée, voire légalisée et ancrée dans la culture du pays.



Les risques liés au mariage des enfants sont nombreux, allant des préjudices psychologiques aux problèmes potentiels de santé reproductive pour les enfants et les adolescents qui se retrouvent malheureusement dans cette situation. Le 21^e siècle connaît une recrudescence ; le nombre de mariages d'enfants a été le plus élevé au monde, car cette pratique est devenue très répandue. Par conséquent, en tant que présidence, nous pensons que ce problème met en lumière les conditions dans lesquelles se trouvent actuellement de nombreux enfants et adolescents. Puisque le monde ne considère plus ce problème comme un problème grave ou important, nous devons, en tant que société, remédier à cette négligence et mettre les droits humains au cœur des débats.

Considérant les risques et les dangers importants que le mariage des enfants représente pour les enfants et les adolescents, cette présidence

estime que cette question doit être discutée de toute urgence, et nous sommes convaincus que nos délégués auront la maturité, le sérieux, la discipline, la créativité et l'intelligence nécessaires pour mettre en œuvre les solutions nécessaires pour résoudre ce problème sans violer les droits de l'homme.

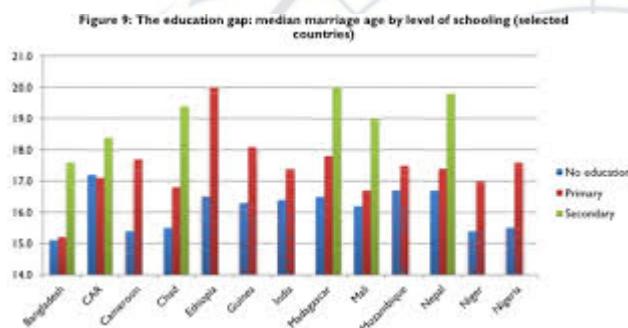
L'objectif principal de ce comité est de défendre les intérêts des enfants et des adolescents qui ne peuvent pas se débrouiller seuls, afin de rassembler les forces vives de tous. Ce document vous fournira donc les informations nécessaires à ce sujet, afin que vous puissiez soutenir vos recherches et donner le meilleur de vous-même dans le cadre du modèle MUNIO 16, et contribuer ainsi à résoudre ce grave problème mondial.



Court terme

Panorama Global et Législation Récente

Au cours des cinq dernières années, le mariage d'enfants est resté un problème mondial, touchant principalement les filles en Asie du Sud, en Afrique subsaharienne et en Amérique latine. Selon l'UNICEF, en 2025, environ 640 millions de femmes et de filles actuellement en vie ont été mariées pendant l'enfance, et chaque année, 12 millions de filles se marient avant l'âge de 18 ans. Bien que la prévalence mondiale ait diminué de 23% à 19% en une décennie, cette réduction s'est ralentie, en particulier après la pandémie de COVID-19, qui a mis 10 millions de filles supplémentaires en danger d'ici 2030.



Les gouvernements et les organisations internationales ont renforcé leurs réponses. Par exemple, l'Inde et le Bangladesh ont mis en place des lois plus strictes et des campagnes éducatives, tandis que l'Union africaine a promu des cadres juridiques et des programmes communautaires. Cependant, l'efficacité varie selon le contexte et les ressources.

Impact Social et Humanitaire

Le mariage d'enfants a des conséquences profondes et durables sur la vie des filles :

- **Éducation** : C'est l'une des principales causes d'abandon scolaire. Les filles mariées retournent rarement à l'école, en raison des responsabilités domestiques, de la grossesse et de la stigmatisation sociale.
- **Santé physique et mentale** : Il augmente le risque de grossesses précoces, de complications obstétricales et de mortalité maternelle. Sur le plan mental, il est associé à des taux plus élevés de dépression, d'anxiété et d'isolement.

- Protection et développement social : Il limite l'autonomie, expose à la violence fondée sur le genre et perpétue la pauvreté intergénérationnelle, surtout dans les contextes de crise humanitaire.

Obstacles et Facteurs Associés au Mariage d'Enfants

Obstacles rapportés par les filles mariées	Obstacles potentiels identifiés
Pression familiale et sociale	Pauvreté et manque d'opportunités
Manque d'accès à l'éducation	Normes culturelles et religieuses
Peur de la violence ou de l'insécurité	Manque de protection juridique
Grossesse précoce	Désinformation sur les droits

Tendances et Données Clés

Région	Prévalence du mariage d'enfants	Progrès récent
Asie du Sud	45 % du total mondial	Baisse, inégale
Afrique subsaharienne	20 % du total mondial	Risque croissant
Amérique latine et Caraïbes	9 % du total mondial	Progrès lent
Moyen-Orient/Afrique du Nord	6 % du total mondial	Progrès inégaux

Réponses et Solutions Mises en Œuvre

- **Programme mondial Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) - UNICEF** pour mettre fin au mariage d'enfants: Adaptation des stratégies durant la pandémie, priorisant l'éducation numérique et le soutien psychosocial dans 12 pays prioritaires.
- **Réformes législatives** : Des pays comme l'Inde et l'Éthiopie ont relevé l'âge minimum du mariage et renforcé la protection juridique.
- **Campagnes et autonomisation communautaire** : Des organisations non gouvernementales (ONG) comme Girls Not Brides et Plan International ont développé des programmes de sensibilisation et de soutien juridique.
- **Évaluation de l'efficacité** : Les progrès sont notables là où l'éducation, la réduction de la pauvreté et l'autonomisation communautaire sont combinés, mais la pandémie et les conflits ont inversé les acquis dans plusieurs régions.

Débat et Position de l'UNICEF

L'UNICEF considère le mariage d'enfants comme une violation des droits humains et un obstacle au développement durable. L'organisation a mené des campagnes mondiales, promu des réformes légales et encouragé l'action multisectorielle. Toutefois, elle avertit qu'au rythme actuel, il faudrait 300 ans pour éradiquer cette pratique à l'échelle mondiale. L'UNICEF insiste sur la nécessité d'accélérer l'investissement dans l'éducation, la protection sociale et l'autonomisation des filles pour inverser les tendances récentes.

Long terme

Depuis le début du XXI^e siècle, le mariage des enfants est de plus en plus critiqué et considéré comme l'une des formes de violence à l'encontre des enfants et des adolescents. Cette pratique existe depuis toujours ; ce n'est qu'en 2005 que des pays et la communauté du Moyen-Orient, comme l'Iran, l'Inde, la Palestine, l'Afghanistan, entre autres, ont commencé à exercer une pression accrue sur les Nations Unies et les pays voisins pour qu'ils s'attaquent à ce problème.

En 2007, l'UNICEF estimait que plus de 60 millions de filles de moins de 18 ans étaient mariées, principalement à des hommes adultes, dans des contextes de violence, de discrimination fondée sur le sexe, de faibles ressources, etc. Des pays comme le Niger, le Tchad, l'Afghanistan, l'Inde et le Bangladesh présentaient des taux extrêmement élevés, certains affichant même un pourcentage de plus de 60 % de filles mineures mariées avant l'âge de 18 ans. Pour cette raison, la situation a commencé à susciter des inquiétudes aux Nations Unies et dans les pays voisins, car l'intégrité des droits et aussi la santé de ces filles étaient menacées, car elles pouvaient faire face à des répercussions psychologiques et sanitaires en cas de grossesse.

Impact social et économique

Au fil des ans, cette pratique a renforcé les inégalités entre les sexes, car elle perpétue des normes discriminatoires et entrave la participation des enfants à la vie publique. De plus, de nombreux enfants et adolescents sont victimes de violences conjugales, faute de moyens juridiques, économiques ou sociaux pour se défendre, et ce dans des pays où leurs témoignages ne sont même pas reconnus.



Le mariage des enfants empêche les enfants d'accéder à l'éducation, limitant ainsi leurs revenus futurs. Selon la Banque mondiale, en 2014,

l'éradication du mariage des enfants pourrait stimuler l'économie, car tous les enfants et adolescents concernés pourraient intégrer pleinement le marché du travail.

Impact sur la santé

La santé des enfants et des adolescents mariés peut être gravement affectée, car leur corps est beaucoup plus susceptible de concevoir à cet âge. Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), les complications liées à la grossesse chez les filles sont très graves et peuvent même entraîner la mort du nourrisson. De plus, les enfants et les adolescents sont davantage exposés aux violences sexuelles, aux infections, à la malnutrition et aux traumatismes physiques et psychologiques.

Actions des institutions

En 2011, les Nations Unies ont adopté une résolution commune contre les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés, ce qui a incité les gouvernements, les ONG et les agences internationales à agir. En 2015, avec l'adoption des Objectifs de Développement Durable (ODD), la cible 5.3 a été établie, visant à éliminer toutes les pratiques néfastes telles que le mariage des enfants et les mutilations génitales féminines.

Le Programme mondial UNFPA-UNICEF pour mettre fin au mariage des enfants a également été lancé en 2016 et opère dans plus de 12 pays où les taux de mariage des enfants sont élevés.

Points de controverse

Chaque année, environ 12 millions de filles se marient avant d'atteindre l'âge légal ; cela équivaut, en moyenne, à 23 filles chaque minute. Ainsi, environ une jeune femme sur cinq dans le monde a été mariée durant son adolescence. L'Inde, par exemple, abrite près d'un tiers de tous les cas mondiaux.



Les taux d'abandon scolaire chez les filles mariées sont deux fois plus élevés que ceux de leurs pairs non mariés, ce qui interrompt l'accès à l'enseignement secondaire et limite la possibilité de développement personnel et professionnel tout au long de la vie. La perte éducative se répercute sur une diminution des revenus à vie, estimée en moyenne à 9 %, perpétuant ainsi les cycles de pauvreté intergénérationnelle.

En matière de santé, les statistiques démontrent un risque beaucoup plus élevé de grossesses adolescentes, avec des probabilités deux à quatre fois supérieures par rapport aux filles non mariées. La mortalité maternelle est tout aussi alarmante : les adolescentes âgées de 10 à 19 ans présentent des taux de mortalité deux fois plus élevés que les femmes de 20 à 24 ans. À cela s'ajoute le fait que les risques associés à un accouchement prématuré sont beaucoup plus élevés lorsque la mère a moins de 16 ans, ce qui augmente la mortalité néonatale et les complications pour la mère et l'enfant.

L'impact psychologique n'est pas moindre. Des études longitudinales en Afrique et en Asie ont documenté des augmentations significatives de l'incidence de la dépression, de l'anxiété et même du risque suicidaire parmi les victimes de mariage infantile. Les facteurs déclencheurs sont souvent la perte d'autonomie, l'isolement social et l'exposition à la violence sexuelle et domestique. Cette pratique sape systématiquement les droits fondamentaux des filles et des garçons, notamment le droit au consentement libre et éclairé, à l'éducation et à l'intégrité physique ainsi que l'intérêt supérieur de l'enfant, tous des principes consacrés par la Convention relative aux droits de l'enfant et d'autres instruments

internationaux. De plus, le mariage infantile renforce les inégalités de genre, empêche l'autonomie des femmes et les expose à une vie entière de subordination et de dépendance économique.



Sur les plans éthique, social et juridique : cette pratique prive les filles de leur enfance, limite gravement leurs opportunités et renforce les structures d'inégalité entre les sexes. Les approches juridiques insistent sur le droit au consentement plein et éclairé, à l'éducation et à la protection contre les abus, tous alignés sur les standards des conventions internationales telles que la Convention relative aux droits de l'enfant et la CEDAW.

Sur le plan économique, dans des contextes de pauvreté extrême, le mariage précoce peut être perçu comme une solution « pragmatique » pour réduire la charge familiale, principalement parce que la dot tend à baisser lorsque l'âge de la mariée est plus jeune, comme on l'observe au Bangladesh ou au Népal.

Suivi des coutumes religieuses : certaines interprétations de textes sacrés renforcent l'idée de se marier jeune, comme c'est le cas parmi certains groupes musulmans conservateurs ou dans des communautés évangéliques rurales des États-Unis, où la légitimité religieuse est prioritaire.

Présence d'anarchisme dans les zones rurales : il existe des pays et des communautés où, malgré l'existence de cadres juridiques interdisant le mariage infantile, de larges écarts subsistent entre la loi et la pratique quotidienne. En Éthiopie, par exemple, la réduction des taux globaux de mariage infantile n'a pas permis d'éradiquer la pratique dans les zones rurales, où les normes communautaires continuent de dominer.

Le caractère persistant et polémique du mariage infantile réside dans le profond conflit entre les principes universels des droits humains et les normes culturelles ou traditions ancrées dans le temps. Bien que la légalité et le consensus international considèrent le mariage infantile

comme une violation des droits et une grave forme de violence basée sur le genre, les cadres normatifs locaux, les pratiques religieuses et les arrangements économiques restent déterminants dans sa perpétuation.

L'extrême pauvreté, l'inégalité de genre et le manque d'accès à l'éducation constituent le terreau propice qui non seulement favorise la continuité du mariage infantile, mais alimente aussi le débat social et juridique autour de son éradication. Dans des contextes où la survie même est menacée, les familles privilégient des solutions immédiates, reléguant la protection et les droits des filles au second plan.

La complexité du défi échappe aux seuls changements législatifs : elle exige de transformer les mentalités, de démonter les imaginaires traditionnels et d'attaquer les racines structurelles de l'inégalité. Seule la combinaison de politiques publiques efficaces, d'un investissement soutenu dans l'éducation et la santé et de la participation active des communautés et des leaders pourra, à long terme, éliminer cette pratique qui empêche le développement plein et équitable de millions de filles et de garçons à travers le monde.

Position des Nations Unies

Pour les Nations Unies et ses organisations affiliées, le mariage des enfants est largement représenté comme l'une des violations les plus persistantes et les plus néfastes des droits des filles, des garçons et des adolescents.

Depuis sa création en 1946, l'UNICEF a consacré une grande partie de son temps et de ses efforts à la protection intégrale des droits des enfants et des adolescents. Il a également œuvré à la lutte contre cette pratique dans tous les pays, en ciblant plus particulièrement les pays en situation de vulnérabilité ou ceux où la pratique est notoirement répandue. Le mariage d'enfants viole directement les droits fondamentaux consacrés par la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) de 1989, qui garantit le droit de tous les enfants et adolescents à la vie, à l'éducation, à la santé et au développement intégral.

L'UNICEF s'est toujours engagé à dénoncer et à éradiquer cette pratique, car elle repose non seulement sur l'inégalité des sexes, mais constitue également une forme de violence structurelle et culturelle envers les enfants. Au fil des ans et grâce aux diverses campagnes lancées par l'UNICEF et ses organisations affiliées, il a été constaté que chaque année, environ 12 millions de filles dans le monde sont contraintes au mariage précoce. Ce chiffre est alarmant, d'autant plus que nous sommes déjà au XXI^e siècle et que beaucoup pensent que cette pratique n'est pas si importante, voire qu'elle a tout simplement disparu.



Dans la quasi-totalité des cas, les enfants sont contraints de tout quitter : leur ancienne famille, leur école, leurs perspectives d'avenir, etc. Sans compter que les filles et les adolescentes qui tombent enceintes très jeunes présentent de nombreux risques pour la mère et l'enfant, en particulier dans les pays ou régions aux ressources limitées ou disposant d'un accès limité aux services de santé.

Pour l'ONU et l'UNICEF, cette pratique doit être totalement éradiquée, car elle constitue une violation des droits humains, ainsi que des principes d'égalité et de dignité humaine. L'UNICEF renforce cette position depuis des années, comme en témoignent des actions telles que l'Initiative mondiale pour mettre fin au mariage des enfants, lancée en 2016 avec le FNUAP (Fonds des Nations Unies pour la population), qui intervient dans plus de 12 pays où cette pratique est fortement répandue. Cette initiative promeut l'éducation des filles, des garçons et des adolescents, ainsi que le changement des normes sociales et la création de cadres juridiques pour lutter contre cette pratique.

Un autre effort majeur et évident a été l'Agenda 2030 pour le développement durable, qui appelle à l'élimination de toutes les pratiques néfastes envers les enfants dans le monde entier. L'une de ces mesures est l'éradication totale des mariages d'enfants et des mariages forcés. Sur cette base, l'ONU et l'UNICEF ont élaboré des lignes d'action visant à prévenir et à combattre les cas de mariages d'enfants et de mariages forcés. Ces lignes d'action s'attaquent à des facteurs tels que la pauvreté, l'exclusion, l'inégalité entre les sexes et le manque d'accès aux services de base et vitaux.

L'UNICEF a également collaboré avec des organisations religieuses pour modifier les normes culturelles qui favorisent ou perpétuent cette pratique. Cela est particulièrement vrai dans les contextes où la tradition prime sur la légalité, comme au Moyen-Orient. Il convient de noter que le travail communautaire s'est avéré essentiel pour parvenir à un changement réel et durable. Cependant, tout le monde n'est pas ouvert d'esprit ou disposé à s'engager dans ce changement ou à participer à un projet plus vaste, surtout dans ces pays où la culture et la tradition sont très fortes et, sans doute, inébranlables, à moins que des organisations extérieures et internationales n'exercent une pression suffisante sur elles en mettant en place des mécanismes d'application et de sanction.

Pour la protection, l'UNICEF a élaboré des protocoles pour la prise en charge des enfants et des adolescents à risque, ou des victimes de mariages d'enfants et de mariages forcés, en fournissant des services

psychosociaux, des soins médicaux, des conseils juridiques, un accès à des abris, etc.

Ces efforts visent à assurer la prévention et l'éradication du mariage d'enfants et du mariage forcé, et à rechercher également un soutien sûr et sain pour les victimes de cette pratique, afin que les enfants et les adolescents puissent se réintégrer dans la société en toute sécurité et profiter de tous les priviléges et opportunités qu'ils ont perdus dans le cadre de cette terrible pratique.

Enfin, l'UNICEF affirme et continuera d'affirmer que l'éradication totale du mariage d'enfants est essentielle pour protéger la sécurité, la liberté et le développement des enfants et des adolescents. Une réponse mondiale à ce problème est nécessaire, et plusieurs organisations internationales la soutiennent sans relâche afin de créer un monde où chaque enfant et adolescent puisse vivre dans la liberté, l'égalité, la dignité et le bonheur.



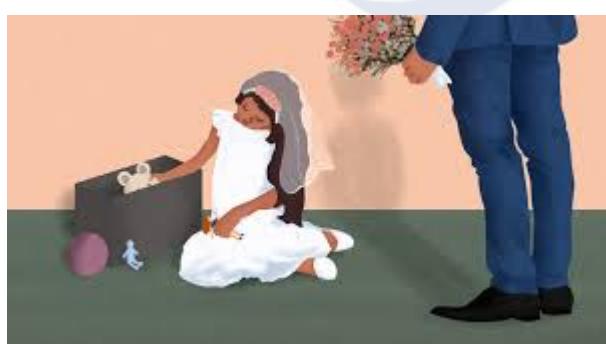
Objectif

L'éradication du mariage des enfants représente une priorité et un défi pour les Nations Unies, nécessitant une approche précise et coordonnée dans divers domaines, tels que l'éducation, la culture, le social, etc. L'objectif est de garantir que tous les enfants et adolescents puissent pleinement jouir de la sécurité, de la liberté, du développement intégral, de la santé, du logement, etc., sans que leur intégrité ni leurs droits soient affectés, et ainsi profiter d'une vie de jeune adulte.

L'ONU et l'UNICEF ont toujours insisté sur le renforcement des cadres juridiques, tant nationaux qu'internationaux, interdisant le mariage des enfants et autres instruments juridiques. Ils veillent également à l'application effective de ces lois, assorties de mécanismes de sanction, essentiels pour enrayer l'impunité qui entoure le mariage des enfants et d'autres instruments juridiques dont disposent de nombreuses régions.

L'UNICEF considère également qu'il est essentiel de promouvoir des politiques publiques axées sur l'accès équitable à l'éducation, aux soins médicaux, à la protection contre les violences sexistes, etc. L'éducation et le maintien des enfants dans la scolarité se sont avérés essentiels pour prévenir le mariage des enfants et ses conséquences. Par conséquent, des stratégies sont recherchées pour réduire le taux d'abandon scolaire, tant dans les zones rurales et marginalisées qu'en milieu urbain.

De plus, la lutte contre cette pratique implique une collaboration avec les communautés, les chefs traditionnels et religieux, ainsi qu'avec les organisations sociales et civiles possédant une vaste expérience dans ce domaine. La sensibilisation et la prise de conscience sociale sont tout aussi importantes pour parvenir à un changement durable, qui repose non seulement sur les structures juridiques, mais aussi sur les transformations culturelles et sociales.



Il sera également important d'examiner la possibilité d'établir des mécanismes de coopération internationale et d'assistance immédiate

pour les pays les plus touchés par cette pratique et ses activités connexes. L'UNICEF peut contribuer à ce type de coopération intergouvernementale, grâce à son rôle spécialisé dans les droits de l'enfant.

L'objectif de l'ONU et de l'UNICEF est de parvenir à des solutions combinant des éléments juridiques, éducatifs, sociaux et sanitaires. Cela permettra aux États de mettre en œuvre des actions juridiques et efficaces en fonction de leurs propres opportunités, conditions et réalités. Les mesures adaptées à leur contexte doivent être discutées, convenues et approuvées, sur la base de lignes directrices générales permettant d'aborder le problème dans une perspective multilatérale et élargie.



Conclusion

Le caractère préoccupant de ce phénomène est manifeste : 640 millions de femmes et de filles vivant aujourd’hui ont été mariées durant leur enfance, et chaque année, 12 millions de plus s’ajoutent à cette statistique alarmante. Les conséquences économiques sont tout aussi visibles, la Banque mondiale estimant que le mariage d’enfants pourrait coûter des milliards de dollars aux pays en développement d’ici 2030. Au-delà des chiffres, le coût humain est incommensurable : interruption scolaire, risques pour la santé reproductive, violence domestique et perpétuation de la subordination féminine.

Il est attendu des délégués un débat sérieux, responsable et constructif qui reconnaît la complexité du problème. Nous avons besoin de solutions intégrales qui abordent non seulement les cadres juridiques, mais aussi les causes structurelles : pénurie de ressources économiques, inégalité de genre, manque d'accès à l'éducation, normes culturelles enracinées et insécurité dans des contextes fragiles. Les délégués doivent envisager des approches combinant politiques publiques efficaces, investissements soutenus dans l'éducation et la santé, participation active des communautés et des leaders locaux, et mécanismes robustes de protection pour les victimes.

Nous vous remercions profondément de votre participation à cet exercice démocratique qui nous permet d'aborder l'une des violations des droits humains les plus persistantes de notre époque. Votre engagement et votre perspective sont fondamentaux pour construire un monde où chaque fille peut vivre avec dignité, liberté et la possibilité d'atteindre son plein potentiel.

Liste des pays

Pays du P5

1. République Populaire de Chine
2. États-Unis d'Amérique
3. République Française
4. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
5. Fédération de Russie

Pays invités au débat (selon la liste mise à jour)

1. République Islamique d'Afghanistan
2. République Démocratique du Congo
3. République Fédérale d'Allemagne
4. République de l'Inde
5. République Islamique d'Iran
6. République d'Irak
7. Japon
8. République du Kenya
9. République Libanaise
10. États-Unis Mexicains
11. Royaume du Maroc
12. Royaume des Pays-Bas
13. République Fédérale du Nigeria
14. République Islamique du Pakistan
15. État de Palestine
16. République du Pérou
17. République de Pologne
18. Fédération de Russie
19. Royaume d'Arabie Saoudite
20. République Fédérale de Somalie
21. République d'Afrique du Sud
22. République du Soudan
23. République du Soudan du Sud
24. République Arabe Syrienne
25. République de Turquie
26. Ukraine

République Islamique d'Afghanistan

Sous le régime taliban depuis 2021, elle représente le cas le plus extrême de recul des droits des enfants avec une augmentation de 25 % des mariages d'enfants après l'interdiction de l'éducation des filles. L'interdiction éducative a instrumentalisé le mariage comme moyen de contrôle social, 66 % des victimes étant des filles en âge scolaire. Sa pertinence réside dans la démonstration de la façon dont les régimes autoritaires renversent des décennies de progrès, transformant le mariage d'enfants en outil de domination politique et religieuse.

République Populaire de Chine

Deuxième économie mondiale avec 1,4 milliard d'habitants, la Chine maintient une prévalence de 3 % (1,8 million de femmes concernées) qui a augmenté de 2,41 % à 2,85 % entre 2000 et 2010. Malgré des lois strictes fixant l'âge minimum à 20/22 ans, le déséquilibre entre les sexes et le trafic d'épouses depuis les pays voisins perpétuent la pratique. Son importance mondiale réside dans la démonstration que le développement économique n'élimine pas automatiquement le mariage d'enfants.

République Fédérale d'Allemagne

Elle représente les défis uniques des pays développés avec plus de 1 000 mariages d'enfants enregistrés, principalement parmi les communautés migrantes (98 % de filles originaires de Syrie, d'Afghanistan, d'Irak). Sa « Loi pour lutter contre le mariage d'enfants » de 2017 a été déclarée partiellement inconstitutionnelle en 2023 en raison de sa rigidité excessive. L'Allemagne illustre les complexités juridiques du respect des droits des enfants tout en tenant compte de la diversité culturelle dans les contextes migratoires, établissant des précédents pour d'autres pays d'accueil.

République Islamique d'Iran

Elle possède l'un des cadres juridiques les plus permissifs au monde, autorisant le mariage des filles dès l'âge de 13 ans (ou 9 ans lunaires avec autorisation). Avec plus de 37 000 filles de moins de 15 ans mariées officiellement en 2015–2016, elle institutionnalise le mariage d'enfants à travers le système « sigheh » (mariage temporaire). Sa pertinence réside dans la codification légale de la pratique, son influence régionale significative et les ressources économiques qui facilitent la perpétuation transfrontalière du problème.

République Fédérale du Nigeria

Pays le plus peuplé d'Afrique avec 23,7 millions de femmes mariées avant 18 ans (prévalence 30 %), le Nigeria concentre le plus grand nombre absolu d'épouses mineures du continent. Les disparités régionales extrêmes (44,7 % rurales vs 12,3 % urbaines) et le manque d'adoption de la législation fédérale par les États islamiques illustrent les défis du fédéralisme. Son importance réside dans le fait qu'il constitue une étude de cas cruciale sur la manière dont les divisions religieuses, ethniques et juridictionnelles entravent la protection uniforme de l'enfance.

Sources Recommandées

UNICEF (2023). « *Is an End to Child Marriage Within Reach? Latest Trends and Future Prospects* »

Organisation : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

URL :

<https://data.unicef.org/resources/is-an-end-to-child-marriage-within-reach/>

Girls Not Brides (2024). « *Child Marriage Atlas* »

Organisation : Girls Not Brides : Le Partenariat mondial pour mettre fin au mariage d'enfants

URL :

<https://www.girlsnotbrides.org/learning-resources/child-marriage-atlas/>

World Bank & ICRW (2017). « *Economic Impacts of Child Marriage: Global Synthesis Report* »

Organisations : Banque mondiale et Centre international de recherche sur les femmes

URL :

<https://www.worldbank.org/en/topic/education/publication/economic-impacts-of-child-marriage-global-synthesis-report>

UNFPA-UNICEF (2023). « *Global Programme to End Child Marriage Phase III Programme Document* »

Organisations : Fonds des Nations Unies pour la population et UNICEF

URL :

<https://www.unfpa.org/unfpa-unicef-global-programme-end-child-marriage>

Human Rights Watch (2022). « *Child Marriage Remains Prevalent in Nigeria* »

Organisation : Human Rights Watch

URL :
<https://www.hrw.org/news/2022/01/17/nigeria-child-marriage-violates-girls-rights>

Afghanistan Human Rights Center (2025). « *Taliban's Education Ban Fuels Spike in Child and Forced Marriages* »
Organisation : Afghanistan Human Rights Center

URL :
<https://kabulnow.com/2025/01/talibans-education-ban-fuels-spike-in-child-and-forced-marriages-report-reveals/>

UK Government (2025). « *Country Policy and Information Note: Women, Early and Forced Marriage, Iran* »
Organisation : UK Home Office

URL :
<https://www.gov.uk/government/publications/iran-country-policy-and-information-notes/>

Fan, S., Qian, Y., & Koski, A. (2022). « *Child Marriage in Mainland China* »
Revue : *Studies in Family Planning*, 53(1), 23-42
DOI : 10.1111/sifp.12185

Federal Constitutional Court of Germany (2023). « *Act to Prevent Child Marriages is incompatible with the Basic Law* »
Organisation : Cour constitutionnelle fédérale d'Allemagne
URL :
<https://www.bundesverfassungsgericht.de/SharedDocs/Pressemitteilungen/EN/2023/bvg23-036.html>

UNFPA Pakistan (2024). « *Child Marriage in Pakistan* »
Organisation : Fonds des Nations Unies pour la population – Pakistan
URL : <https://pakistan.unfpa.org/en/topics/child-marriage-4>

“Those who believe in the world are the ones meant to change it.”

Président: Santiago Kaled Vizuet Triana
Secrétaire: Armando Herrera Luna
Modératrice: Ximena Orduña García

Liste des sources en APA

- Africa Check. (2025, 28 mars). Quels sont les pays d'Afrique ayant les taux de mariage d'enfants les plus élevés ?

<https://africacheck.org/infofinder/explore-facts/which-countries-have-highest-child-marriage-rates-africa>²⁹

- Child Identity Organization. (2023, 23 mai). UNICEF – L'éradication du mariage d'enfants est-elle à portée de main ? Les dernières tendances et perspectives d'avenir.

<https://www.child-identity.org/unicef-is-an-end-to-child-marriage-within-reach-latest-trends-and-future-prospects/>³⁰

- Child Identity Organization. (2025, 1er août). Lancement du portail de données sur le mariage d'enfants de l'UNICEF.

<https://www.child-identity.org/launch-of-unicefs-child-marriage-data-portal/>³¹

- Child Marriage Data Portal. (2023, 5 juillet). Tendances mondiales et progrès des ODD.

<https://childmarriagedata.org/global-trends/>³²

- Child Marriage Data Portal. (2024, 24 septembre). Centre de données et ressources.

<https://childmarriagedata.org/data-centre/>³³

- Girls Not Brides. (2024, 1er janvier). Atlas du mariage d'enfants.

<https://www.girlsnotbrides.org/learning-resources/child-marriage-atlas/>³⁴

- Girls Not Brides. (2024, 25 novembre). 2024 : Une année de progrès dans la lutte contre le mariage d'enfants.

<https://www.girlsnotbrides.org/articles/2024-a-year-of-progress-in-ending-child-marriage/>³⁵

- Girls Not Brides. (2024, 11 octobre). Europe de l'Est et Asie centrale.

<https://www.girlsnotbrides.org/learning-resources/child-marriage-atlas/regions-and-countries/eastern-europe-and-central-asia/>³⁶

- Girls Not Brides. (2024, 11 octobre). Asie de l'Est et Pacifique.

<https://www.girlsnotbrides.org/learning-resources/child-marriage-atlas/regions-and-countries/east-asia-and-pacific/>³⁷

- Girls Not Brides. (2024, 11 octobre). Amérique latine et Caraïbes.

<https://www.girlsnotbrides.org/learning-resources/child-marriage-atlas/regions-and-countries/latin-america-and-caribbean/>³⁸

- Girls Not Brides. (2024, 11 octobre). Moyen-Orient et Afrique du Nord.

<https://www.girlsnotbrides.org/learning-resources/child-marriage-atlas/regions-and-countries/middle-east-and-north-africa/>³⁹

- Girls Not Brides. (2024, 11 octobre). Asie du Sud.

<https://www.girlsnotbrides.org/learning-resources/child-marriage-atlas/regions-and-countries/south-asia/>⁴⁰

- Girls Not Brides. (2025, 24 avril). Afrique de l'Ouest et Afrique centrale.

<https://www.girlsnotbrides.org/learning-resources/child-marriage-atlas/regions-and-countries/west-and-central-africa/>⁴¹

- Save the Children. (2024, 10 novembre). Une fille se marie toutes les 30 secondes dans les pays classés comme fragiles et points chauds du mariage d'enfants : nouveau rapport.

<https://www.savethechildren.net/news/girl-marries-every-30-seconds-countries-ranked-fragile-and-child-marriage-hotspots-new-report>⁴²

- UNFPA. (2004, 1er février). Mariage d'enfants - Foire aux questions.

<https://www.unfpa.org/child-marriage-frequently-asked-questions>⁴³

- UNFPA. (2022, 1er juin). Mariage d'enfants.

<https://www.unfpa.org/child-marriage>⁴⁴

- UNFPA. (2025, 1er juin). Rapport annuel 2024 : Le monde à la croisée des chemins.

<https://www.unfpa.org/annual-report>⁴⁵

- UNFPA EECA. (2004, 1er février). Mariage d'enfants.

<https://eeca.unfpa.org/en/topics/child-marriage>⁴⁶

- UNFPA WCARO. (2004, 1er février). Mariage d'enfants.

<https://wcaro.unfpa.org/en/topics/child-marriage-9>⁴⁷

- UNICEF Australia. (2025, 24 juillet). Excellente nouvelle : 25 millions de mariages d'enfants évités au cours de la dernière décennie !

<https://www.unicef.org.au/stories/25-million-child-marriages-stopped>⁴⁸

- Arab News. (2025, 14 juillet). Le taux de mariage d'enfants au Bangladesh grimpe au plus haut en Asie du Sud.

<https://www.arabnews.com/node/2608053/world>⁴⁹

- European Roma Rights Centre. (2011, 9 septembre). Mariages d'enfants : Un état des lieux en Bulgarie, Slovaquie, Roumanie, Hongrie, Serbie, Monténégro et République tchèque [PDF].

https://www.errc.org/uploads/upload_en/file/cedaw-crc-child-marriages-submission-9-sept-2011.pdf⁵⁰

- Human Rights Watch. (2018, 6 septembre). Mettre fin au mariage d'enfants au Royaume-Uni.

<https://www.hrw.org/news/2018/09/06/ending-child-marriage-united-kingdom>⁵¹

- Mozambique UNFPA. (2025, 29 juillet). Profil du Mozambique : Rapport annuel 2024 des résultats du Programme mondial pour mettre fin au mariage d'enfants.

<https://mozambique.unfpa.org/en/publications/mozambique-country-profile-2024-annual-results-report-global-programme-end-child>⁵²

- Unchained at Last. (2025, 7 août). Le problème du mariage d'enfants aux États-Unis : Résultats d'étude (avril 2021).

<https://www.unchainedatlast.org/united-states-child-marriage-problem-study-findings-april-2021/>⁵³

- UNICEF (2023). « L'éradication du mariage d'enfants est-elle à portée de main ? Dernières tendances et perspectives d'avenir ».

<https://data.unicef.org/resources/is-an-end-to-child-marriage-within-reach/>⁵⁴

- Girls Not Brides (2024). « Atlas du mariage d'enfants ».

<https://www.girlsnotbrides.org/learning-resources/child-marriage-atlas/>⁵⁵

- World Bank & ICRW (2017). « Impacts économiques du mariage d'enfants : Rapport de synthèse mondial ».

<https://www.worldbank.org/en/topic/education/publication/economic-impacts-of-child-marriage-global-synthesis-report>⁵⁶

- UNFPA-UNICEF (2023). « Programme mondial pour mettre fin au mariage d'enfants, Phase III : Document de programme ».

<https://www.unfpa.org/unfpa-unicef-global-programme-end-child-marriage>⁵⁷

- Human Rights Watch (2022). « Le mariage d'enfants reste répandu au Nigeria ».

<https://www.hrw.org/news/2022/01/17/nigeria-child-marriage-violates-girls-rights>⁵⁸

- Afghanistan Human Rights Center (2025). « L'interdiction d'éducation par les Talibans alimente la hausse des mariages d'enfants et des mariages forcés ».

<https://kabulnow.com/2025/01/talibans-education-ban-fuels-spike-in-child-and-forced-marriages-report-reveals/>⁵⁹

- UK Government (2025). « Note d'information sur la politique du pays : Femmes, mariage précoce et forcé, Iran ».

<https://www.gov.uk/government/publications/iran-country-policy-and-information-notes/>⁶⁰

- Fan, S., Qian, Y., & Koski, A. (2022). « Le mariage d'enfants en Chine continentale ».

<https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1111/sifp.12185>⁶¹

- Cour constitutionnelle fédérale d'Allemagne (2023). « La loi visant à prévenir les mariages d'enfants est incompatible avec la Loi fondamentale ».

<https://www.bundesverfassungsgericht.de/SharedDocs/Pressemitteilungen/EN/2023/bvg23-036.html>⁶²

- UNFPA Pakistan (2024). « Le mariage d'enfants au Pakistan ».

<https://pakistan.unfpa.org/en/topics/child-marriage-4>⁶³

- UNICEF. (2023). « L'éradication du mariage d'enfants est-elle à portée de main ? Dernières tendances et perspectives d'avenir ».

<https://data.unicef.org/resources/is-an-end-to-child-marriage-within-reach/>⁶⁴

- UNICEF. (2024). « Rapport annuel 2023 et rapport de la phase II (2020-2023) : Amplifier le changement : Utiliser le pouvoir collectif pour mettre fin au mariage d'enfants ».

<https://www.unicef.org/aboutgp2023AAR>⁶⁵

- UNICEF. (2025). « Le mariage d'enfants - Données de l'UNICEF ».

<https://data.unicef.org/topic/child-protection/child-marriage/>⁶⁶

- UNICEF. (n.d.). « Programme mondial UNFPA-UNICEF pour mettre fin au mariage d'enfants ».

<https://www.unicef.org/protection/unfpa-unicef-global-programme-end-child-marriage>⁶⁷